

**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane  
**Herausgeber:** Société de Linguistique Romane  
**Band:** 44 (1980)  
**Heft:** 173-174

**Artikel:** Un modèle des temps verbaux du français  
**Autor:** Noreiko, Stephen F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-399688>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## UN MODÈLE DES TEMPS VERBAUX DU FRANÇAIS

0.1.1. Assurément, pour prétendre à démêler le problème de l'agencement temporel des formes verbales en français, là où tant de savants, et non des moindres, se sont déjà aventurés <sup>1</sup>, il faut une dose de témérité dépassant l'ordinaire. Encore plus si l'on estime pouvoir se passer de l'appui des travaux antérieurs. Si la présente étude se propose de faire table rase de tout ce qui a guidé et inspiré les réflexions dont elle sort, c'est dans l'espoir de se borner avec un maximum de rigueur à la considération des faits linguistiques en tant que tels, sans empiéter sur les domaines philosophiques, phénoménologiques, stylistiques, psychologiques, dont pourrait éventuellement relever une telle étude.

0.1.2. Ce dont il faut avant tout se méfier dans l'explication de faits linguistiques, c'est précisément l'excès d'explication. L'explication doit être suffisante, certes, mais, à vouloir trop tirer de ses exemples, on court le risque de dépasser les faits de système, et l'on infirme sa propre théorie. Que dans un texte donné l'auteur alterne le PS et l'IMP, cela peut être dû à la simple recherche de variété. Nous ne nierons pas que cela puisse avoir des effets stylistiques, mais de nous lancer dans la considération téléologique des effets produits nous éloigne de l'explication du système. De plus, il ne s'agit jamais que d'une interprétation, ce qui risque de nous égarer dans les labyrinthes de la subjectivité. N'oublions pas que le système est supposé précéder les effets. L'explication linguistique doit être telle qu'elle puisse admettre la possibilité de ces effets, mais ne doit pas essayer de les intégrer à tout prix à un niveau de langue où ils n'ont que faire. Si dans

1. Nous ne relèverons ici que l'étude très fouillée de M. P. Imbs, *L'emploi des temps verbaux en français moderne* (Paris, Klincksieck, 1968), et celle de M. R. Martin, *Temps et Aspect* (Paris, Klincksieck, 1971), dans laquelle, avec une adresse enviable, il fait le point des théories les plus marquantes des dernières années (cf. en particulier les pages 140 sqq.).

un contexte donné, nous constatons que *oui* et *non* peuvent être synonymes (soit par exemple la paire de phrases « Tu viens, oui ? » et « Tu viens, non ? »), il n'est pas pour autant besoin de leur chercher un sème commun (ce qui fausserait notre vue du système), mais de noter que leur occurrence dans le contexte *interrogation complète* – *réponse* leur confère, au niveau de l'usage, la possibilité d'être utilisés comme appel à la réponse.

0.1.3. Il convient, comme le fait remarquer P. Guiraud<sup>1</sup>, de distinguer *sens*, élément du système de la langue, et *effets de sens*, phénomènes du discours, et le but de la description linguistique est de dégager le système cohérent en vertu de quoi ceux-ci découlent de celui-là. Pourtant, si l'on a accepté, au point de ne plus y penser, la distinction saussurienne *langue/parole*<sup>2</sup>, et malgré la distinction courante entre le sens d'un mot élément du lexique et le sens d'une phrase où figure ce mot, il ne semble pas qu'on en tire les conséquences quant aux sens et effets de sens (nous parlerions volontiers de *sens* et *interprétation*, sinon *lecture*) du mot seul<sup>3</sup>. Dire, comme le fait Martin<sup>4</sup>, que « le mot *jugement* appartient tantôt à la catégorie de l'inaccompli (*je le soumets à votre jugement* — le jugement en tant qu'acte) ; tantôt à la catégorie de l'accompli (*le jugement lui a été favorable* — le jugement en tant que résultat de cet acte) ; de même la *justification de l'accusé* signifie aussi bien que l'accusé se justifie (voix active) ou qu'il est justifié (voix passive) » montre à quel point on peut confondre la signification (constante) du mot, et les différentes interprétations qu'il convient d'en faire dans les différents contextes (énoncés, discours, parole) où il figure. Lui-même l'avoue d'ailleurs : « Pourtant seul le contexte permet de déceler pareilles oppositions<sup>5</sup>. »

0.2.1. De tels jugements ont leur place dans une étude stylistique des emplois, pour l'analyse des valeurs propres au texte, ou, d'autre part, à un niveau de la sémantique qui traiterait des problèmes de désignation, référence ou application, et de l'interprétation des énoncés en général, ce qui permettrait à l'étude sémantique des formes de dégager avec plus de netteté le système sous-jacent. Notons aussi que ce n'est qu'une fois le

1. *La syntaxe du français* (Paris, P. U. F., 1962) : 19 sqq.

2. Voyez pourtant, E. Coseriu, « Sistema, Norma y Habla », in *Teoría del Lenguaje y Lingüística General* (2<sup>e</sup> édition, Madrid, Gredos, 1967) : 111-113.

3. Bien que Martin distingue (*T & A* : 16) entre signifié de puissance et signifié d'effet.

4. *T & A* : 36-37.

5. *Ibid.*

mécanisme de ce système démonté que l'analyse des autres problèmes peut être faite d'une façon cohérente. C'est là le paradoxe fondamental de la linguistique, qu'il faut toujours commencer par la fin, c'est-à-dire, aller au-delà des faits observables de la parole pour atteindre le système de la langue, sans lequel ces faits sont dénués de sens. C'est dans cette perspective que cette étude va essayer de construire un schéma réduit qui fasse ressortir les oppositions essentielles qui sous-tendent le système des temps du verbe en français.

0.2.2. La conscience commune distingue dans l'expérience vécue trois temps : passé, présent, avenir, qu'il est d'usage de prendre comme points de départ pour une explication des temps du verbe. En effet, les études de l'emploi des temps tant descriptives que normatives se proposent le plus souvent de rendre compte de la manière dont les différents temps du verbe situent les faits relatés par rapport au temps vécu, sans essayer de cerner de plus près la question capitale de l'organisation du temps verbal en tant que système autonome. Ainsi M. P. Imbs disait-il : « S'il est relativement aisé de caractériser conceptuellement chaque catégorie de temps en soi, il est plus difficile de les caractériser dans leurs relations réciproques <sup>1</sup> ». Dans cette étude nous nous garderons de présumer que les catégories conceptuelles du temps vécu puissent s'étendre telles quelles au temps du verbe, dont nous essaierons de trouver l'explication à l'intérieur de la langue, précisément par ce jeu de relations réciproques.

0.2.3. Le temps du discours et le temps vécu peuvent évidemment se recouvrir, mais la structure de la langue en garantit l'indépendance : nous distinguerons donc dans l'énoncé le moment de l'action, le moment dont on parle, et le moment de l'énoncé, le moment où on parle.

0.3.1. Pour la clarté de la démonstration, il sera procédé à une simplification extrême, en tenant compte uniquement de la voix active, et en écartant — du moins provisoirement — l'infinitif, l'impératif, et les formes composées, dont on pourra par la suite rendre compte en un système dérivé.

0.3.2. Les formes dont il sera rendu compte sont : le présent (*tu peux*), le futur (*tu pourras*), l'imparfait (*tu pouvais*), le conditionnel (*tu pourrais*), le passé simple (*tu fus*), et, accessoirement, le présent et l'imparfait du subjonctif (*tu puisses*, *tu pusses*).

1.1.1. Il est évident que le temps verbal dit *présent* ne doit pas être confondu avec le présent de l'expérience vécue : ce temps se prête en effet

à de multiples usages qui se laissent difficilement réduire à une seule formule, et sans que l'idée de « maintenant » s'y trouve nécessairement <sup>1</sup>.

1.1.2. Le présent du verbe convient pour des actions passées :

- a Saint Louis meurt en 1270. Son fils Philippe lui succède.
- b J'arrive ce matin vers huit heures, et ils sont déjà en train de faire la queue.
- c Hier, je le rencontre, il tourne la tête.  
(Zola, *Nana* (Paris, Fasquelle) : 421)

comme pour celles situées dans un avenir plus ou moins lointain :

- d Je pars en vacances samedi soir.
- e Il est à la retraite à 65 ans. C'est dans 35 ans.
- f A sa majorité il hérite de 10 millions.

1.1.3. La notion même de présent est assez flottante : elle peut recouvrir des laps de temps plus ou moins longs :

- a J'écris à l'hôtel pour retenir une chambre.
- b Il écrit une grammaire du français.

comme elle peut comprendre des temps ponctuels ou duratifs :

- c A ce moment il pousse un haut cri.
- d En ce moment il n'a pas grand-chose à faire.

De même, elle peut s'appliquer à des actions uniques ou habituelles :

- e Aujourd'hui il vient avec nous.
- f Il vient le jeudi.

1. Martin (*T & A* : 90) remarque l'impossibilité de phrases du type *je sors hier de chez lui*. En fait, de telles phrases se rencontrent quotidiennement, et ne peuvent être écartées comme relevant d'un dit « emploi désynchronisé » (comme M. le fait pour un exemple pris chez Gide), la tâche de la linguistique étant de construire un système qui explique tous les emplois. Il aurait été plus intéressant de comparer *je sors la veille de chez lui* ou *je sors le lendemain de chez lui* : la référence de *veille* ou de *lendemain* étant à l'intérieur du discours, les phrases sont acceptables, tandis que *hier*, mot déictique, à référence extralinguistique, qui distingue nécessairement moment du discours et moment de l'action, mis à côté d'une forme verbale à laquelle cette distinction est étrangère, manque un peu de naturel, ce qui explique la gêne passagère que peuvent éprouver certains Français à l'audition de cette phrase. La formulation *Hier, je sors de chez lui* n'a pas cet inconvénient, et paraît tout à fait normale aux auditeurs.

1.1.4. Pour tous ces usages, toutes ces différentes interprétations qui sont indiquées par les contextes linguistique et de situation de l'énoncé, une seule forme verbale peut s'utiliser. Elle s'y prête, mais il faut souligner que dans de telles phrases la référence temporelle n'est pas une fonction de la forme verbale, mais de l'expression adverbiale, ou de ce que l'auditeur peut déduire du contexte. Il serait inutile de multiplier les exemples de cette souplesse, et de s'étendre sur les différents présents, itératif, duratif, historique et autres <sup>1</sup>. Il serait également oiseux de chercher ce que peuvent avoir de commun les différentes références : leur point commun se trouve dans l'optique que l'énoncé leur impose, et le manque de relief temporel qu'implique cet emploi du présent.

1.2.1. De toutes les observations qu'on peut faire sur l'emploi du temps présent en français, il ressort que celui-ci est un temps non marqué, que sa spécificité est cette absence de référence temporelle. C'est en effet une forme qui ne pose pas de séparation entre le moment de l'énoncé et le moment de l'action. Tout en pouvant se construire avec différents adverbes de temps indiquant les différentes interprétations possibles, la forme verbale par elle-même n'indique pas un jalonnement dans le temps.

1.2.2. De ce fait le temps présent du verbe français convient à l'expression du moment présent, c'est-à-dire, dans les contextes où le moment de l'action et le moment de l'énoncé coïncident. Mais il se prête également au discours qui ne tient pas compte d'une séparation des deux moments, où le locuteur choisit de ne pas se prononcer à ce sujet, du moins dans la forme du verbe.

1.2.3. Il semble donc préférable <sup>2</sup> d'abandonner le terme consacré de *présent* en faveur d'un autre plus adéquat. Compte tenu des dangers du néologisme, la présente étude emploiera pour désigner ce temps le mot de *neutre*.

2.1.1. Le neutre, par son manque de référence chronologique marquée, s'oppose au temps dit *imparfait*, qui, lui, s'emploie pour marquer un décalage entre le moment de l'action et le moment de l'énoncé.

1. Comme le dit très justement Martin (*T & A* : 130), à propos des IMP et COND, « ... à la limite on [en] cataloguerait autant... que d'emplois possibles de discours : nous y renonçons bien volontiers ».

2. Conformément au *principe d'objectivité* posé par P. Imbs : « ne pas trahir l'objet par une dénomination qui oriente l'esprit vers une fausse interprétation », *Emploi des temps verbaux* : 235.

2.1.2. Ce décalage n'est pas forcément de nature temporelle. Il peut évidemment s'agir d'une séparation dans le temps, comme dans :

- a Il était une fois...
- b Autrefois, les hivers étaient plus rudes.

mais l'éloignement exprimé par cette forme peut aussi bien être d'un autre ordre. Dans les propositions suivantes :

- c S'il était intelligent...
- d Si seulement elle voulait...
- e Si vous veniez...

au lieu de distinguer des propositions potentielles ou irréelles, comme il est d'usage de faire, nous pouvons parler plus simplement de probabilité éloignée. La proposition *c* peut ou bien avoir une référence temporelle, ou bien servir à écarter l'hypothèse de l'intelligence du sujet, en face de

- c' S'il est intelligent...

qui pose l'intelligence du sujet comme une condition d'où découle une conclusion, sans faire de réserves sur la réalité de cette condition.

2.1.3. A l'éloignement temporel et l'éloignement de probabilité peut s'ajouter une troisième sorte, que l'on peut appeler éloignement de politesse. Il s'agit d'une hésitation à annoncer crûment un fait, une délicatesse du langage par laquelle on aborde le sujet d'une manière détournée pour ménager la personne à laquelle on s'adresse :

- a Je voulais vous demander...
- b Je venais voir si vous n'aviez besoin de rien.
- c Je me disais...

2.2.1. A l'opposé du neutre qui ne suppose pas de distinction entre le moment de l'action et le moment de l'énoncé, le temps dit *imparfait*, en séparant les deux moments, rejette l'action dans une dimension de faits qui peuvent ou non exister, mais qui sont loin du locuteur, ou par le temps ou par leur improbabilité, ou par sa volonté de ne pas insister. Pour désigner cette forme cette étude préférera le terme *éloigné*.

2.3.1. Toutefois, l'éloigné ne fait pas exactement pendant au neutre, puisque dans le passé le français peut disposer de deux formes. Si le neutre peut embrasser des temps longs ou courts, les formes de l'éloigné que nous venons de voir supposent la durée de l'action envisagée. Ainsi, les exemples 1.1.3.c et 1.1.4.d transposés sur le plan éloigné deviennent respectivement :

- a* A ce moment il poussa un haut cri.
- b* En ce moment il n'avait pas grand-chose à faire.

Tandis que des deux formulations possibles de 1.1.2.d ainsi transposé :

- c* Je partis en vacances samedi soir.
- c'* Je partais en vacances samedi soir.

la deuxième fait supposer au processus de partir une durée qui peut du fait comprendre intention, préparation, et réalisation, comme le peut d'ailleurs le neutre qui laisse ouverte la question de la durée, et qui fait donc contraste avec l'action ponctuelle de la première.

2.3.2. En face donc du neutre indifférent quant à la durée, le français dispose dans l'éloigné de deux aspects que nous appellerons *duratif* (*tu pouvais*) et *ponctuel* (*tu pus*). Nous reviendrons plus loin sur les conséquences de cette asymétrie.

3.1.1. De même qu'on ne peut supposer l'identité des temps du verbe et les temps de l'expérience vécue, on ne peut non plus présumer une organisation parallèle dans les deux domaines. L'opposition ternaire *passé/présent/avenir* ne peut s'appliquer au verbe français. En effet, si le temps dit *futur* peut s'opposer au neutre, il ne s'oppose pas de la même manière à l'éloigné.

3.1.2. Soit l'énoncé

- a* Tu manges ; plus tard tu auras faim.

Il est évident que rien n'exclut l'énoncé

- b* Tu mangeais ; plus tard tu auras faim.

Mais il est également évident que cette formulation ne garde pas la même relation entre les deux parties de l'énoncé : si dans *a* le moment de l'action de la deuxième partie de l'énoncé se situe après le moment de l'action de la première, *b* ne permet d'établir qu'une relation indirecte, le moment de l'action dans la première partie se situant avant le moment de l'énoncé, alors que dans la deuxième il se situe après la moment de l'énoncé, sans rapport direct entre les deux parties.

3.1.3. Par contre la formulation

- a* Tu mangeais ; plus tard tu aurais faim.

place les deux actions dans une succession temporelle, ayant une relation directe entre elles, sans que rien dans l'énoncé ne nous permette d'établir

si l'action de la deuxième partie se situe avant ou après le moment de l'énoncé : que la faim se soit déjà manifestée ou qu'elle reste encore dans le domaine du simplement possible n'affecte en rien la vérité de l'énoncé.

3.2.1. Nous devons donc postuler non une opposition ternaire, mais un double jeu d'oppositions binaires, d'une part sur le plan neutre, et d'autre part sur le plan éloigné, entre un mode de constatation simple et un mode postérieur au moment déjà indiqué dans le contexte du discours, le temps dit futur marquant la postériorité relative au neutre, comme le temps dit *conditionnel* en face de l'éloigné duratif.

3.2.2. Certains usages de la langue littéraire, du type

- a Fût-il le dernier...
- b Ne fût-ce que pour avoir la paix...
- c Dédain ? Froideur ? Non ; rien qui se pût vaincre ; rien contre quoi je pusse même lutter... De quoi donc me fussé-je plaint ?  
(Gide, *La porte étroite* (Paris, Fayard) chap. VII)

en face de

- a' Il serait le dernier (que)...
- b' Ne serait-ce que pour avoir la paix...
- b'' Quand même ce ne serait que pour avoir la paix...
- c' ...rien qui se pourrait vaincre ; rien contre quoi je pourrais même lutter... De quoi donc me serais-je plaint ?

nous autorisent à postuler pour le plan éloigné ponctuel un rapport semblable entre le mode de constatation et le temps dit *imparfait du subjonctif*. Quoique cette partie du système ne soit plus guère usitée, et malgré la nature incomplète de cette équivalence, notamment en ce qui concerne l'usage dans les phrases hypothétiques, la survivance de ces tournures, plus fréquentes il est vrai avec des formes composées, semble en indiquer le bien-fondé, du moins au niveau du système.

3.3.1. Cette analyse, non en temps futur et temps conditionnel, mais en deux (ou trois) postérieurs parallèles, permet aussi de rendre compte des usages de ces formes autres que temporels. Elle nous permet en premier lieu d'expliquer les emplois qu'on pourrait appeler « de supposition » de ces formes, où le moment de l'action est mis en position de dépendance d'une supposition non exprimée. Dans ces emplois, où le locuteur n'est pas à même de constater directement le fait relaté, le mode de constatation est remplacé par le postérieur, ce qui donne des exemples comme :

- a A l'heure qu'il est, il sera déjà là.
- b Vous les aurez déjà en main.

Par le jeu de l'éloignement, le locuteur peut marquer la probabilité réduite ou la non-réalisation d'un événement :

- a'* A l'heure qu'il est, il serait déjà là.
- a''* A l'heure qu'il est, il fût déjà là.

ou présenter une hypothèse comme étant d'un autre :

- c* Selon Untel, cette analyse serait fausse.
- d* Un accord entre les partis serait proche.

### 3.3.2. De la même manière, les expressions atténuées, du type

- a* Je voudrais...
- b* Je vous demanderai...

permettent d'envisager seulement l'éventualité d'un fait, et donnent l'impression de ne pas l'aborder directement. Aussi, le ton de *b* paraît-il plus péremptoire, moins atténué puisque moins éloigné par le jeu des formes verbales.

3.3.3. C'est d'un contraste entre ce qui est et qui peut être constaté (exprimé par le mode constatif), et d'autre part ce qui n'est pas mais qui doit être (exprimé par le mode postérieur) que procède la valeur d'ordre universel de cette dernière forme employée dans les lois, décrets, arrêtés et autres textes prescriptifs.

- a* Au pluriel, on tolérera indifféremment le genre masculin et le genre féminin.
- b* Il en sera de même pour...

(Liste annexée à l'arrêté du 26 février 1901)

3.3.4. La valeur de supposition des modes postérieurs (*voir* § 3.3.1) trouve sa pleine extension dans les phrases hypothétiques, comme l'indique le terme *conditionnel*, utilisé généralement pour les formes du type *il serait*, et parfois aussi pour le type *il fût*. Dans de telles phrases en effet, un mode postérieur peut impliquer que l'action du deuxième membre de la phrase dépend d'une condition exprimée dans le premier. Mais il n'est pas toujours besoin de souligner la succession des faits, et les deux actions peuvent aussi bien être simultanées. Un tableau plus complet des emplois conditionnels serait :

- a* S'il vient { je pars.  
                  { je partirai.

- b* S'il venait { je partais.  
je partirais <sup>1</sup>.

et les différents plans et modes peuvent figurer dans d'autres combinaisons encore pour exprimer les différentes perspectives imaginables. La probabilité éloignée peut être exprimée dans un contexte neutre par une transposition sur le plan éloigné. Ainsi :

- c* Faites une mayonnaise... Si elle était trop ferme, il faudrait l'alléger...

(Fiche cuisine, *Elle* 1523 (17 mars 75))

4.1.1. Il faut, même dans une esquisse aussi sommaire que celle-ci, tenir compte d'un troisième mode, le *subjonctif*, qu'on pourrait aussi appeler affectif ou subordonné. Les emplois en proposition indépendante sont rares, et appartiennent à une gamme restreinte, les verbes les plus usuels étant *être*, *vivre*, *plaire* et son composé *déplaire* :

- a* Soit ABC un triangle quelconque...  
*b* Vive Zému !  
*c* Plût au ciel...  
*d* Ne vous en déplaie...

A part ces emplois presque figés, les occurrences du subjonctif en proposition indépendante s'accompagnent le plus souvent d'une marque de subordination :

- e* Qu'il vienne seulement !  
*f* Vite que j'y sois !

et c'est avec *que* qu'on apprend à le conjuguer.

4.1.2. Les emplois du subjonctif dans les propositions subordonnées sont plus nombreux, si nombreux que leur énumération dépasse le cadre

1. Évidemment, les tours du type

- a* S'il fût venu, je fusse parti.

semblent faire bande à part, en mettant la même forme postérieure dans les deux membres de la phrase. Mais de tels tours ne sont pas en désaccord avec la logique du système, comme le montre l'existence dans la langue populaire des tours équivalents :

- b* S'il viendrait, je partirais.

La même observation vaut pour l'usage populaire du conditionnel après *bien que*, *quoique*, etc. :

- c* Quoique ça m'aurait plu de rester encore deux ans...

de ces remarques, mais ce n'est pas trahir leur esprit que de dire que ces emplois relèvent ou de l'irréel ou de l'affectif : le doute, le souhait, la réserve, même le générique en ce qu'il s'oppose à la constatation particulière :

- a* Je ne crois pas qu'il vienne.
- b* Je veux qu'il vienne.
- c* Bien qu'il veuille venir...
- d* C'est le meilleur qui soit.

4.2.1. Nous pouvons donc, avec certaines réserves sur sa distribution, ajouter, aux modes constatif et postérieur, un troisième, affectif. Celui-ci a des formes différenciées pour les deux plans, neutre et éloigné, mais la forme de l'éloigné est la même qui sert de postérieur au plan ponctuel éloigné. De plus, cette forme est tombée en désuétude, sauf dans la langue littéraire archaisante, et le sujet parlant moyen trouve ses désinences plutôt cocasses. Comme le plus souvent ce mode se trouve en proposition subordonnée, et que le plan temporel est déjà indiqué par ailleurs, le français usuel fait l'économie d'une forme en utilisant partout la forme neutre. Sans doute dans une analyse plus poussée il ne faudrait pas assimiler l'affectif/subordonné aux deux modes, mais en faire au contraire une autre dimension, non différenciée, du système verbal.

5.1.1. Une description économique des temps du verbe en français ne retiendrait pas comme critère de base la référence temporelle. Encore moins chercherait-elle à décrire les usages qui n'ont pas de référence chronologique par une transposition des données temporelles. L'optique temporelle peut changer au fil du discours et au gré du locuteur, et des faits situés sur un même plan dans le temps peuvent appeler des formes verbales diverses :

- a* Le roi mourut peu après, et son fils fut incapable de lui succéder.  
Le royaume périssait. Mais les barons se disputent, et c'est de cette brouille que sortira vainqueur celui qui devait plus tard hériter de la couronne.

Cela est d'autant plus vrai que l'horreur de la répétition et le goût de la variété influent sur le choix des formes verbales. Par contre, les relations internes du système verbal peuvent se ramener à un nombre restreint d'oppositions, dont les principes semblent valables pour tous les usages des formes en question.

5.1.2. La première opposition est entre un *plan* neutre, qui ne distingue pas le moment de l'action et le moment de l'énoncé, et un plan éloigné qui

les sépare, le plan éloigné pouvant différencier un *aspect* duratif et un aspect ponctuel. Pour chacun de ces deux plans (et, à l'état virtuel, pour les deux aspects du plan éloigné), un *mode* constatif s'oppose à un mode postérieur, qui rejette l'action dans une dimension qui suit, ou qui dépend de, la constatation. A ces deux modes s'ajoute un troisième, subordonné, à l'usage plus restreint. Nous pouvons représenter graphiquement ce système.

|                                 |          | CONSTATIF. POSTÉRIEUR SUBORDONNÉ |                    |                   |
|---------------------------------|----------|----------------------------------|--------------------|-------------------|
| É<br>L<br>O<br>I<br>G<br>N<br>É | NEUTRE   | <i>tu peux</i>                   | <i>tu pourras</i>  | <i>tu puisses</i> |
|                                 | duratif  | <i>tu pouvais</i>                | <i>tu pourrais</i> | <i>tu pusses</i>  |
|                                 | ponctuel | <i>tu pus</i>                    | <i>tu pusses</i>   | <i>tu pusses</i>  |

5.2.1. Il ressort de cette analyse que les formes de l'éloigné ponctuel (passé simple et imparfait du subjonctif) sont un point faible dans l'économie du système. D'une part, le passé simple impose une distinction d'aspect qu'ignore le plan neutre, et d'autre part c'est l'imparfait du subjonctif qui doit suppléer le postérieur et le subordonné manquants. Autrement dit, l'éloigné ponctuel souffre à la fois d'une précision qui peut sembler superflue (puisque la langue dispose d'autres moyens encore), et d'une forme qui cumule trop de fonctions, faits qui pourraient suffire à expliquer la déchéance du passé simple et de l'imparfait du subjonctif dans le français usuel de nos jours.

6.1.1. Si cavalier fût-il, un plan du verbe français ne saurait passer sous silence les formes composées. Pour celles-ci le traitement le plus économique est de considérer les différents auxiliaires, *avoir*, *être*, *aller*, *venir* (*de*), ..., comme formant autant d'épistèmes, chaque auxiliaire, construit avec l'infinitif ou le participe passé suivant le cas, pouvant se mettre aux différents plans, aspects et modes du schéma indiqué, ajoutant ainsi au système du verbe simple différentes *figures* de l'action : révolue, imminente,

récente, ..., qui se superposent au dessin pour former un modèle multi-dimensionnel.

6.1.2. Cela dit, il importe de distinguer les faits de système et les faits d'usage, l'usage supposant le système, mais non l'inverse. Ainsi, une forme telle que :

a Il eût pu devoir rester.

est possible dans le système, et peut même être interprétée, mais de telles formes ne sont guère usitées. Par contre, les formes composées d'*avoir* ou d'*être* sont courantes, et leur emploi s'étend de plus en plus, depuis le

b Je \*suis été allé...

de la chanson, jusqu'aux

c Quand j'ai eu fini...

de la conversation courante. De même, l'usage d'*aller* fait concurrence au mode postérieur :

d Tu auras de quoi raconter quand tu vas rentrer chez toi.

6.1.3. A un moment donné, l'usage de la langue ne met en œuvre qu'une partie du système, lequel peut évoluer du fait même de cet usage partiel, mais pour chaque état de langue que le linguiste peut constater il existe néanmoins un système qui sous-tend et explique cet usage. Peut-être vaudrait-il mieux parler d'un ensemble de systèmes qui se chevauchent dans les différents domaines de la langue, et peut-être même à l'intérieur d'un même domaine. Notre propos dans ces remarques aura été, non pas de décrire l'usage dans toute sa variété, mais d'esquisser un schéma très réduit du système verbal, à la lumière duquel on puisse expliquer le tableau de l'usage des temps du verbe dans le français d'aujourd'hui.

Université de Hull.

Stephen F. NOREIKO.